



E4760-Direction générale des services-Mission jeunesse

## **DELIBERATION N° D.2024.12.108** **du Conseil municipal du 12 décembre 2024**

### **Projet de solidarité relevant de l'intérêt général.** **2ème attribution des bourses aux projets jeunes de la ville de Versailles pour l'année 2024.**

Date de la convocation : 5 décembre 2024

Date d'affichage : 13 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Madame Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : Mme Marie-Agnes AMABILE

**Président** : Monsieur François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, M. Wenceslas NOURRY.

#### **Absents excusés:**

M. Fabien BOUGLE, Mme Corinne BEBIN, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Pierre FONTAINE, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, M. François BILLOT DE LOCHNER.  
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), Mme Nicole HAJJAR (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Christophe CLUZEL), Mme Stephanie BELNA (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Stéphanie LESCAR (pouvoir à Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n° 2009.07.112 du Conseil municipal de Versailles du 2 juillet 2009 portant sur le principe de l'attribution de bourses pour financer des projets mis en place par les jeunes versaillais ;

Vu la délibération n° D.2024.06.55 du Conseil municipal de Versailles du 20 juin 2024 relative à l'attribution des bourses aux projets jeunes de la Ville pour l'année 2024 ;

Vu les dossiers de demandes de bourses jeunes au titre de l'année 2024 ;

Vu le budget des exercices concernés et l'affectation des dépenses correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article fonctionnel 93338 « Jeunesse et loisirs - Autres activités pour les jeunes », nature comptable 65131 « Bourses », service E4760 « Service jeunesse ».

- Par délibération du 2 juillet 2009 susvisée, le Conseil municipal a approuvé la création d'une

bourse pour financer et promouvoir les projets de solidarité, relevant de l'intérêt général, entrepris par de jeunes versaillais, âgés de 15 à 30 ans.

Pour rappel, au titre de l'année 2024, l'appel à projets a été lancé via le site internet Jversailles.fr, les réseaux sociaux, une newsletter, le magazine municipal et via une campagne dans les établissements scolaires (lycées et établissements d'enseignement supérieur) et maisons de quartier.

A cette occasion, le règlement de la bourse aux projets Jeunes a été remis à jour afin de clarifier les critères de sélection et les montants d'attribution pour les projets locaux et les projets humanitaires à l'étranger.

Le montant total alloué à la bourse aux projets jeunes est de 4 000 €. Plusieurs commissions d'attribution ont eu lieu au cours de l'année, en fonction des dossiers reçus.

Une première commission avait proposé le soutien de 10 projets pour un montant total de 3 300 €. Par la délibération du 20 juin, le Conseil municipal avait validé l'attribution de ces 10 bourses.

- Au cours d'une deuxième commission, courant de cette année, 3 nouveaux dossiers ont été reçus.

Au vu des critères de sélection préétablis dans le règlement reposant notamment sur le dynamisme du projet et son caractère sérieux (projet relevant de l'intérêt général, social ou humanitaire, budget équilibré, équipe constituée uniquement de versaillais pour les projets à l'étranger...), voici le projet qu'il est proposé de soutenir par la présente délibération, pour un montant total de 300 € :

**Les Jo à vélo** : 2 jeunes versaillais de 23 ans (tous deux prénommés Joseph) ont décidé de traverser les 3 Amériques à vélo, au départ de Calgary au Canada jusqu'à Ushuaïa en Argentine (20 000 km) pour promouvoir, soutenir et lever des fonds (par le biais de newsletters, de vlogs...) pour l'association Visitatio qui a une antenne située à Versailles.

La traversée a débuté en octobre 2024 et prendra fin en juin 2025.

Fondé en 2017, Visitatio met en œuvre et promeut en France une approche innovante des soins palliatifs basée sur la mobilisation locale de soignants et de bénévoles pour que chacun puisse vivre sa vie chez soi, jusqu'au bout, entouré et soulagé.

Un suivi de ce projet sera assuré par le Service municipal Jeunesse. Les bénéficiaires de cette bourse sont invités à produire un compte-rendu, avec témoignages et photos, de leurs expériences.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'attribuer une bourse Jeunes de la ville de Versailles au projet humanitaire et social suivant, pour l'année 2024, d'un montant de :  
- 300 € à Joseph de Vallavieille pour le projet Les Jo à vélo ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 37

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 44 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 43 voix , 1 voix contre (Madame Céline JULLIE.) , 1 abstention (Madame Anne JACQMIN.)

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*